

pour raison : que nul ne peut voir leurs Majestés dont la garde leur a été confiée d'une manière toute particulière par l'empereur Hienfung, lorsqu'il a exprimé ses dernières volontés. Le prince Kong, outre de cette ruse perfide pour tenir constamment leurs Excellences dans l'ignorance de la vérité, exige qu'on lui accorde cette conférence, et annonce qu'il aura recours à la force, si on ne cède pas à ses instances. On s'incline enfin devant cette attitude menaçante, et quelques heures plus tard, les deux princes d'Y et de Tcheen et les principaux membres du grand-conseil sont arrêtés et conduits en prison, sur l'ordre du prince Kong, sans que leur arrestation soit connue de la population pékinoise.

Le coup d'Etat était commencé et trop avancé pour qu'on perdît un seul instant et qu'on hésitât à se rendre maître d'un homme d'une grande réputation, favori de débauche de l'Empereur, connu ici sous le nom de *Sou-Chouen*. Pour cette difficile expédition il fallait un homme dévoué au prince.

Ce fut son frère cadet qui, à la tête de 500 cavaliers, arrêta courageusement, au milieu de la petite armée dont il s'entourait, le terrible et tout puissant Sou-Chouen, qui, le lendemain, était exécuté en place publique à Pékin. Les princes d'Y et de Tcheen ont obtenu l'insigne faveur de s'étrangler eux-mêmes dans leur prison. Les autres membres du grand-conseil ne sont que dégradés, chassés de l'Empire et privés pour la vie de toute faveur.

Quant au prince Kong, dont la conduite révèle une habileté, un sang-froid et une énergie dont nous ne croyions pas qu'un Chinois fût capable; il est actuellement prince-régent, et sa loyauté, sa probité sont assez connues pour qu'on nous donne l'assurance, qu'à la majorité de son neveu, il s'empressera, en homme intègre et peu soucieux des honneurs, de céder à son neveu les rênes du gouvernement en l'aidant de ses sages conseils et en lui inculquant ses idées de progrès.

L'ex-impératrice, fille du fameux commissaire impérial Kweiliang accouru à Tien-Tsin, l'an dernier, muni de pouvoirs incomplets, a, dit-on, déployé dans ce coup d'Etat un caractère, une résolution et une énergie incroyables et dignes du plus grand éloge. C'est grâce à son habile politique qu'elle est parvenue à décider le grand-conseil, alors à Jehol, à venir habiter la ville impériale de Pékin dans le but de soutenir le prince Kong contre le parti des courtisans nombreux, de modifier la politique actuelle et d'entretenir de bons rapports avec les puissances européennes qui seules de son avis et de celui de son beau-frère, le prince Kong, pouvaient relever l'Empire chinois tombé depuis longtemps en décadence et entre les mains d'intrigants chefs tartares.

CHRONIQUE LOCALE ET DEPARTEMENTALE.

Le travail préparatoire pour la conscription de 1862 est terminé aux ministères de la guerre et de l'intérieur; il en résulte que le chiffre des jeunes gens aptes à concourir au tirage sera d'un vingtième environ supérieur à celui des années précédentes, et tant tenu compte de l'intervention effective des départements formés de l'ancien comté de Nice et de la Savoie.

L'appel devant être, comme pour l'an dernier, de 100.000 hommes, la proportion entre les inscrits et les conscrits se trouve être plus favorable que d'habitude aux familles. Le tirage commencera du 15 au 20 février dans toutes les localités de l'empire. Rien n'est décidé encore quant à l'indemnité de libération; mais il y a lieu de penser qu'on maintiendra le taux établi pour 1861.

Une décision du ministre des finances défend d'insérer des notes ou des fiches écrites sur des feuilles séparées, dans les paquets d'échantillons ou les papiers

as été dans le pavillon, et elle aussi. Cela était évident avant que l'eusse adressé ma question. C'est le motif de cette entrevue que je veux connaître, et je l'interpelle sans détour, dussé-je trouver en toi non plus cruel ennemi, un homme ayant souillé mon nom.

— Pareille entrevue n'a pas eu lieu, interrompit Kunigsteen avec assurance. Comment notre auguste princesse, qui attache plus de prix à sa réputation qu'à aucune autre femme, s'exposerait-elle par des démarches nocturnes, lorsqu'elle peut agir à la lumière du jour sans la moindre crainte et sans blesser ses sentiments de réserve, plus délicats que la sensibilité?

— Je ne t'ai pas chargé du panegyrique de la princesse, répondit Louis, le regard sombre; mais je vois que tu la connais particulièrement et que tu es plein d'enthousiasme pour elle. La chaleur de tes paroles ne peut qu'accroître mes soupçons. Tout subterfuge est inutile; sur mon honneur, je te ravalerais aussi bas que mon cœur crédule et prevenu l'avait élevé haut, si tu n'as pas d'autres arguments pour ta défense.

Kunigsteen se recueillit un instant, recula d'un pas, prit une attitude à la fois digne et réservée, et leva la tête.

— Je suis étranger dans ce pays, dit-il d'une voix calme et grave, il me faudrait bien le quitter si mon prince l'ordonne. Monseigneur, vous connaissez mon caractère : la contrainte, la violence, la force n'ont aucune prise sur moi, grâce à mon mépris de la mort, à ce que je ne puis craindre m'est inconnu. Mais je ne puis consentir à perdre la faveur de mon maître pour l'aventure — tout ordinaire — de cette nuit. J'ai eu jusqu'ici l'honneur d'être son confident, je dois donc m'en montrer di-

d'affaires confiés à l'administration des postes.

Sont autorisées seulement les annotations manuscrites, en marge des échantillons ou des papiers d'affaires, sous la condition de l'acquiescement préalable d'une taxe supplémentaire de vingt centimes, représentant le prix fixé pour le port d'une lettre.

Le conseil d'Etat vient de décider que c'est à l'autorité municipale qu'il appartient de délivrer un alignement pour bâtir dans une ville ou un village, sur un terrain situé en dehors des limites régulièrement assignées à la route impériale ou départementale traversant la localité. Il a décidé en outre qu'aucune disposition de loi n'autorise les sous-préfets à exercer les pouvoirs conférés aux préfets en matière de grande voirie, et notamment à délivrer des alignements; que, dès lors, une circulaire ministérielle n'a pu valablement leur transférer ces pouvoirs.

Voici les considérations qui ont dû prévaloir dans la discussion ouverte à ce sujet, et qui accompagnent le décret impérial rendu sur cette question :

« Considérant qu'une ordonnance royale, du 6 mai 1844, a fixé les limites de la route impériale, n° 4, dans la traverse du bourg de Void; que, par suite de cette ordonnance, les portions de la voie publique, non comprises dans ces limites, ne sont pas soumises aux règlements de la grande voirie;

« Considérant qu'il résulte de l'instruction que la maison du sieur Lionville est située dans le bourg de Void, en dehors des limites de la route impériale, n° 4, et ne joint pas ladite route; que, dès lors, il n'appartenait pas à l'autorité préfectorale de statuer sur la demande d'alignement formée par ce propriétaire;

« Considérant, d'ailleurs, qu'aucune disposition de loi n'autorise les sous-préfets à exercer les pouvoirs conférés aux préfets en matière de grande voirie. »

Suit le décret d'annulation pour excès de pouvoir.

Le magasin général des soies de Lyon vient de prendre une mesure à laquelle on ne saurait trop applaudir, dans l'intérêt de cet utile établissement. C'est la résolution prise par l'administration du magasin général de se charger désormais de toutes les formalités nécessaires pour l'acceptation de ses warrants à la banque. Les négociants lyonnais apprécieront comme elle le mérite cette amélioration qui transforme presque une balle de soie en une lettre de change.

On lit dans le *Courrier du Pas-de-Calais*, du 14 :

« Le service du fil électrique sous-marin est interrompu depuis plusieurs jours entre Calais et l'Angleterre. Le câble a été rompu à mi-canal; on présume que c'est par l'ancre de quelque bâtiment.

« Malheureusement, la bouée qui a été mise à l'une des extrémités du câble a été la cause de diverses avaries plus ou moins graves, occasionnées à des pêcheurs de Boulogne. On s'occupe activement de rechercher l'autre bout du câble. Il y a lieu d'espérer que le service n'est interrompu que pour peu de temps. »

M. Paul Leconte, notaire à Lannoy, dont nous avons annoncé la nomination, a prêté serment en cette qualité, devant le tribunal civil de Lille, à l'audience de ce jour.

Nous recevons la lettre suivante :

« Roubaix, 16 janvier 1862.
« Monsieur le Rédacteur,
« Chaque jour la presse signale les abus qui existent dans le service des chemins de fer et malgré les réclamations dirigées contre l'omnipotence des compagnies les améliorations que l'on espère se font tou-

jours attendre; le temps marche et rien n'est changé.

« On a depuis longtemps proposé différents systèmes de chauffage pour les 2^e et 3^e classes, mais jusqu'à présent l'administration du chemin de fer du Nord n'a pris aucune mesure pour éviter aux voyageurs le supplice causé par la rigueur de la saison d'hiver.

« Peut-être les essais de chauffage qu'on a eu lieu dernièrement, dit-on, n'ont-ils pas assez complètement réussi pour pouvoir être mis en pratique. Mais ce n'est pas au dernier moment qu'il fallait s'en occuper, et voilà pourquoi, sans doute, nous sommes sous ce rapport, aussi peu avancés que les années précédentes.

« Permettez-moi, monsieur, de reproduire ici, quelques réflexions que je viens de lire dans la *Gazette Médicale de Lyon* et qui s'appliquent parfaitement à ce que j'appellerai la comédie jouée chaque année au détriment des voyageurs :

« Invariablement tous les ans, vers le mois d'octobre, les journaux de chaque localité annoncent à l'enlèvement la compagnie du chemin de fer de... *étudie un système de chauffage des wagons de 2^e et 3^e classe*. A cette nouvelle, grande jubilation parmi les petites bourses, et consternation adéquate chez les fabricants de pâtes de jujube ou de lichen. Mais l'hiver commence, suit son cours, se termine sans que rien n'ait été changé dans l'aristocratique distribution du calorique aux privilégiés de l'express; et les pieds de geler, les bronches de s'enflammer de plus belle, les pharmaciens de reprendre courage, jusqu'à l'automne prochain, où la même scène se jouera de nouveau à nos dépens.

« Médecins de chemins de fer, dignes confrères qui remplissez votre tâche avec tant de zèle, veuillez donc songer que les voyageurs sont vos clients au même titre que les employés de la compagnie. Opposez la voix de l'hygiène au souffle glacial des considérations économiques. Ou, si les inventeurs du système de chauffage ont réellement besoin d'autant de temps pour mener à bonne fin leur œuvre, priez-les du moins d'y travailler désormais d'une façon un peu moins intermittente; car, à en juger par la besogne faite jusqu'à présent, ils n'ont guère gagné les vacances de dix mois par an qu'il se donnent! »

« En attendant que l'administration se décide à faire droit aux réclamations que soulève le manque de chauffage des voitures, on ne peut que déplorer les motifs d'économie (pour ne pas dire plus) qui condamnent les voyageurs aux graves conséquences des refroidissements auxquels ils sont exposés.

« Il y a là une question d'humanité qu'on devrait ne pas perdre de vue.

« Si vous pensez, Monsieur, que la publication de ma lettre puisse être de quelque utilité, je vous prie de lui accorder l'hospitalité dans les colonnes de votre journal.

« Agréer, etc. UN ABONNÉ. »

TOURCOING. — Nous apprenons que la position des trois blessés qui ont survécu à la catastrophe de la rue Impériale n'est pas plus mauvaise, il y a même plutôt une amélioration dans leur état; ils gagnent du temps et l'on peut réellement espérer une guérison prochaine.

Nous parlions, dans notre dernière note sur ce fatal événement, du dévouement admirable des religieuses de l'Hôtel-Dieu. On nous cite un fait, une particularité que nous ne pouvons nous empêcher de publier.

La seule concession que nous puissions faire à l'humilité de l'ordre, à la modestie

d'une des sœurs, c'est de taire son nom.

On sait que les premiers secours sont sortis de l'Hôtel-Dieu, les premiers déblais ont été opérés par les sœurs; une d'elles avait découvert, sous des pierres et des poutres, un homme vivant encore et dont la position était terrible; la moindre imprudence pouvait faire tomber les matériaux qui s'étaient arrêtés au-dessus de lui et l'avait miraculeusement préservé. Cependant la foule arrivait et menaçait, dans son empressement bien naturel, de compromettre, par une précipitation fâcheuse, le sauvetage si heureusement commencé.

La direction n'avait pu encore être organisée. La sœur, craignant pour la vie qu'elle espérait sauver, voulut mettre un obstacle entre le blessé et les matériaux dont elle craignait la chute; cet obstacle, ce fut elle. Avec une sublime simplicité, elle couvrit de son corps l'endroit menacé, protégeant en outre le blessé contre les imprudences probables de la foule, et restant exposée à une mort imminente. Nous n'exagérons rien : la personne témoin de ce fait nous dit qu'il y avait quelque chose d'admirable à voir cette jeune femme affronter ainsi un véritable danger avec ce courage calme, cette abnégation exempte de toute préoccupation mondaine et encore moins du désir d'une récompense terrestre, que donne seule une foi sincère et éclairée.

Les parents des victimes auront au moins, dit-on, une compensation assez large. Les secours s'organisent, une quête, faite dans un repas de famille, à une noce, a produit plus de 200 fr.; M. le préfet du Nord a envoyé son offrande, et l'on parle d'autres moyens que la charité privée mettra à contribution pour augmenter le chiffre de la somme allouée par l'administration de Tourcoing, et qui s'élève, dit-on, à 2,000 fr.

La police a eu à constater quelques vols et à opérer quelques arrestations. Le nommé Léon Bataille, domestique chez M. Phalampin, à l'Epinette, avait volé un porte-monnaie contenant 14 fr. 69 c. au préjudice du sieur Pierre Vervack, domestique, avec lequel il couchait.

On a arrêté une bande de petits voleurs qui, depuis trois semaines, ont dévalisé plusieurs magasins.

Ce sont les nommés Joseph Poels, âgé de 17 ans; Louis Scalberg, 15 ans; Jules Dessauvage, 16 ans 1/2; Henri Boucher, 16 ans 1/2; François Lamond, 16 ans 1/2, et Aristide Lefèvre, 15 ans.

Le nommé Jean-Baptiste Delmotte a été l'objet d'un procès-verbal pour avoir été trouvé ivre-mort, à minuit, sur la voie publique. Cet individu mendie; on voit l'usage qu'il fait du produit de son industrie.

Aur marché aux grains de Lille, d'hier, il y a eu une baisse moyenne de 1 fr. 14 c. à l'hectolitre.

VILLE DE ROUBAIX.

Cours public de Chimie.

Lundi 20 janvier, à 7 h. 1/4 du soir. DE L'EAU. (Suite).

Moyen de purifier l'eau : de la distillation; appareils dans lesquels on l'exécute. Caractère de l'eau distillée.

Cours public de Physique

Mercredi 22 janvier, 7 h. 1/4 du soir.

POIDS SPÉCIFIQUES; ARÉOMÈTRES.

Détermination des poids spécifiques des solides et des liquides. — Aréomètre de Baumé. — Pèse-sels; pèse-acides; pèse-urines; pèse-laits; pèse-liqueurs. — Alcomètre de Gay-Lussac.

VIII

Les rayons du soleil transformaient en enceinte d'azur les belles montagnes couronnées d'arbres, qui règnent en demi-cercle autour de la grande vallée fertile au milieu de laquelle s'élevait la résidence. Le rideau de verdure était déjà semé de teintes rougeâtres et jaunes, signes de l'arrière-saison, qui ne faisaient que le rendre plus flatteur à l'œil.

La chasse, sortie de la ville, s'élança à travers champs jusqu'aux bruyères situées au-delà des montagnes et choisies comme principal théâtre du plaisir princier; on avait établi, sur les derniers sommets en forme de terrasse, plusieurs belles tentes pour les dames et les courtisans que leur âge excluait du nombre des acteurs.

Cette société formait un étrange contraste avec celle qui se trouvait au fond des gorges. Sous les tentes d'en haut, de nombreux domestiques de la cour servaient le déjeuner et préparaient les vins vieux du palais. Plus loin, dans une baraque de planches, les agiles chevaux de chasse s'ébrouaient, les chiens grognaient, les palefreniers et les veneurs buvaient à pleine bouteille le coup du matin, et partageaient leur copieux déjeuner avec leurs favoris qui remuaient la queue.

Tout en bas, dans les gorges, la population des campagnes, fatiguée d'avoir fait la battue des bois pendant la nuit, hommes, femmes, filles et garçons, les vêtements déchirés par les broussailles, armés des bâtons blancs fraîchement dépouillés de leur écorce, étaient rassemblés en groupes comiques. Ces pauvres gens affamés portaient des regards d'envie vers les tables destinées à la cour et si bien

Administration des lignes télégraphiques.

Bureau de Roubaix.

Des bureaux télégraphiques sont ouverts :

En France.

- A Bazancourt (Marne);
- Boulzicourt (Ardennes);
- Briançon (Hautes-Alpes);
- Château-Salins (Meurthe);
- Donchery (Ardennes);
- Embrun (Hautes-Alpes);
- Mayenne (Mayenne);
- Mortagne (Orne);
- Nogent-sur-Seine (Aube);
- Pois (Ardennes);
- Pugny-Teniers (Alpes maritimes);
- Romorantin (Loir-et-Cher);
- Saint-Flour (Cantal);
- Saint-Hippolyte-du-Fort (Gard);
- Ségré (Maine-et-Loire);
- Tain (Drôme).

A l'étranger.

Taxe d'une dépêche transmise à partir de Roubaix.

Pa. c.	Pa. c.
Cles (Autriche)	10 50
Teitschen id.	10 50
Holstebro (Danemark)	15 00
Lemvig id.	16 50
Ribe id.	15 00
Rinkjoebing id.	15 00
Toender id.	13 50
Varde id.	15 00
Allano (Etats de l'Eglise)	15 50
Corneto id.	13 50
Anletta (Italie)	13 50
Beuten-sur-Oder (Prusse)	12 00
Cnlm id.	13 50
Grunberg id.	12 00
Rugenwalde id.	13 50
Nicolaistadt (Russie)	24 00
Sersheim (Wurtemberg)	7 50
Hayda (Autriche)	10 50
Niederudorf id.	10 50
Arce (Italie)	12 00
Balsorano (Italie)	12 00
Bobbio id.	9 00
Breno id.	9 00
Civitella-Roveto id.	12 00
Fratra id.	10 50
Isola id.	12 00
Messa-Maritima id.	9 00
Santo-Stefano id.	9 00
Vallo id.	13 00
Neusalz (Prusse)	12 00
Roslowl ou Roslavl (Russie)	22 50

Roubaix, 15 janvier 1862.

Le Directeur.

ÉTAT-CIVIL DE ROUBAIX

Du 7 au 13 janvier 1862.

NAISSANCES.

25 garçons, 30 filles.

MARIAGES.

Du 7 janvier. — Entre Léopold-Pierre-Sébastien Courtray, fleur, et Françoise-Caroline Nys, journalière. — Auguste-Désiré Rachez, ourdisseur, et Adèle Dufermont, journalière. — Henri-Léopold Vandenberghe, peintre en bâtiments, et Joséphine-Augustine Moijour, journalière.

Du 13. — Entre Louis Pion, tisserand, et Marie-Amélie Gérard, tisserande. — Emile-Joseph Bourgois, tisserand, et Floré Adèle Duponchel, tisserande. — Louis Wastria, typographe, et Alphonsine-Désirée Lebrun, journalière. — Augustin Vanoverbeke, tisserand, et Jeanne-Thérèse Dusauchoit, tisserande. — Louis-Charles Roussel, tisserand, et Irma-Céline-Sophie Franchomme, tisserande. — Henri-Joseph Bourgois, tisserand, et Adèle Hugué, tisserande. — Nicolas Evrard, mouleur en fer, et Anastasie-Louise Samyn, journalière. — Amédée-Joseph Deschard, tisserand, et Désirée Miller, repasseuse. — Edouard-Joseph Delbecq, fleur, et Clémence-Julie Grosjean, journalière. — Thérèse Crouzet, ouvrière apprêteur, et Céline-Joseph Bernard, journalière. — Jean-Baptiste Decottignies, fleur, et Victorine-Joseph Grimontex, journalière. — Jean-Baptiste Demeester, domestique, et Antoinette-Marie Leroy, tisserande. — Henri-Duchateau, ajusteur-mécanicien, et Sophie-Henriette Maton, ménagère. — Constant-Léon Dambrine, ourdisseur, et Clémence-Joseph Searber, journalière. — Adolphe-Victor Millet,

servies, tout en mordant avec un secret dépit dans la croûte du pain sec tirée de leur poche. D'effrontés valets de chasse, qui s'étaient mêlés à ces campagnards, escarmouchaient ici autour d'une jeune fille effarouchée, et tourmentaient là une vieille sourde qui ne pouvait entendre leurs railleries.

Tout à coup le cor retentit sourdement dans la montagne, annonçant l'approche de la cour. Les paysans accoururent se presser au bord du chemin étroit et creux par où le brillant cortège allait défilier. A son passage tous les bonnets furent lancés en l'air, et les jeunes gens, la bouche béante, admirèrent cette magnificence si étrangère pour eux.

Le prince Louis n'avait cessé de tenir la tête du cortège; car il n'échappait à personne qu'il était en proie à de sombres pensées, et personne n'osait le troubler. Quand la passion s'est emparée du cœur humain, elle y règne bientôt en tyran et en expulse tout ce qui la gêne; les sentiments les plus nobles en sont réduits à lui céder la place ou à subir son joug.

BLUMENRACHEN.

(La suite au prochain numéro.)

Nous sommes heureux de pouvoir signaler à l'attention de nos lecteurs une précieuse découverte de M. CHALMIN, parfumeur, à Rogen, qui, par ses incontestables et nombreuses qualités, a attiré sur son auteur la bienveillance de nos dames; ce produit merveilleux est la *Pommade des Châtelaines*; il active avec vigueur la crue des cheveux, leur donne du brillant, de la souplesse, et leur empêche de blanchir en faisant un usage journalier.